
Saint-Joachim, 10 avril 2013.

M. Denis Bergeron
Président
Bureau des audiences publiques en environnement
Projet Hydro-Canyon Saint-Joachim

Extraits du mémoire et de l'addendum déposés au BAPE par le
Canyon Sainte-Anne qui seront lus lors des audiences publiques
du 10 avril 2013.

Monsieur,

Il nous semble intéressant d'exposer les raisons principales qui expliquent pourquoi nous avons accepté de collaborer au projet de la SHCSJ :

- Nous voyons dans le projet une façon d'obtenir et d'assurer un bail à long terme pour l'exploitation touristique. En effet, les conditions avantageuses négociées avec la Société permettent la pérennité du volet touristique du Site pour les 40 prochaines années.
- Dans la version initiale du projet, aucune installation n'était visible par les touristes. La position modifiée du déversoir constitua un défi esthétique qui fut relevé de façon satisfaisante par la négociation d'une solution qui fusionne tant les impératifs touristiques que de production hydroélectrique.
- Le débit esthétique que nous avons négocié par la borne de 6'6" sur le rocher près du pont Mestachibo est respecté et correspond à un débit estival naturel que nous avons observé régulièrement pendant plusieurs années.
- Les compensations financières négociées pour les impacts de la présence des ouvrages hydroélectriques nous permettront de planifier le développement de l'offre touristique et d'assurer la pérennité du Site ainsi que son développement malgré les fluctuations inhérentes au tourisme (ex : taux de change, météo).

- Nous avons négocié des solutions novatrices de camouflage esthétique et d'enfouissement des équipements qui minimisent grandement des impacts qui autrement auraient pu être négatifs.

Tourisme et hydroélectricité

Question fondamentale : un projet hydroélectrique peut-il coexister avec l'industrie touristique? Oui, puisque la plus célèbre cataracte du monde est une chute à débit déterminé. En effet, nos voisins ontariens font cohabiter intelligemment une industrie touristique florissante basée sur le site patrimonial exceptionnel que constituent les chutes de la rivière Niagara, avec des installations hydroélectriques qui déploient une puissance totale de 4 451 MW¹.

Cette cohabitation ne peut se faire qu'avec une planification méticuleuse et le respect des caractéristiques paysagères du site. Le point faible de Niagara est la détérioration de son environnement. Dans le cas particulier du Canyon Sainte-Anne, nous croyons que le fait que la plupart des installations hydroélectriques sont invisibles pour les touristes et que le débit esthétique est adéquat, font en sorte que ces deux types d'apports économiques peuvent coexister dans le plus grand intérêt de la région. Notre implication à titre d'experts du Site touristique pour la détermination des solutions retenues y aura évidemment été pour beaucoup à cet égard. Ainsi, le projet de la SHCSJ permettait de maintenir l'apport économique annuel de 3,86M\$ provenant du tourisme tout en ajoutant un demi-million de dollars d'origine hydroélectrique pour un grand total de 4.36M\$ de bénéfices pour la région.

Les derniers points à résoudre

Les questions qui demeurent en suspens pour nous sont l'impact des lignes de raccordement sur le paysage, l'incertitude quand au transfert de notre bail, la mécanique d'entretien de la solution esthétique pour le déversoir et la protection de l'aspect

visuel sauvage du Site à partir d'une vision qui va au-delà du barrage.

Le raccordement des lignes électriques au réseau d'Hydro-Québec

À cet égard, la SHCSJ souligne qu'elle a l'intention de déplacer la position de la sous-station vers le sud afin d'en minimiser la visibilité et de s'assurer qu'elle soit imperceptible des belvédères du Parc. De plus, la Société nous confirme que sa portion de ligne serait souterraine. Il va de soi que nous sommes heureux et satisfaits de ces engagements.

Il n'en demeure pas moins que nous ne savons pas, à ce moment-ci, comment se présentera la ligne sous la responsabilité d'Hydro-Québec : cette dernière acceptera-t-elle qu'elle soit souterraine conformément au souhait unanime du milieu? Est-ce qu'Hydro-Québec s'assurera de la positionner à l'endroit le moins visuellement dommageable?

L'incertitude quant au transfert du bail

Depuis près de 40 ans, notre entreprise loue d'Hydro-Québec les deux rives de ce qui deviendrait le bief intermédiaire du projet de la SHCSJ. Le bail à long terme consenti par Hydro-Québec a été négocié et adapté aux conditions d'exploitation du Site. Ce bail ne comprend évidemment pas la location des forces hydrauliques.

À cet égard, nous tenons à souligner que nous avons négocié avec la SHCSJ des conditions potentiellement plus avantageuses que celles que nous avons déjà avec Hydro-Québec dans l'éventualité où celle-ci serait autorisée à céder la propriété du bief intermédiaire à la SHCSJ plutôt qu'au MRNF. Cette solution nous paraît préférable dans le contexte particulier du Site touristique et nous l'appuyons sans réserve.

Le mécanisme de gestion de l'entretien esthétique du déversoir

Selon les recherches qui ont été faites de par le monde, il est très rare qu'un déversoir soit camouflé de la manière prévue, laquelle est basée sur une solide expertise très innovatrice, unique en son genre et de surcroît développée par une PME de la Côte-de-Beaupré.

Dans ce contexte, le mécanisme de gestion de l'entretien esthétique du déversoir demeure à être mis en place et à être rodé. Il est cependant fondamental pour le Site touristique que la qualité visuelle du camouflage demeure intacte et que tous les efforts soient mis, années après années et malgré les propriétaires successifs, à garantir un camouflage qui jouera effectivement son rôle sans dégradation visuelle.

À cet égard, la SHCSJ s'est déjà engagée dans cette voie mais afin de s'assurer que tous les éventuels propriétaires subséquents fassent de même, il serait important que cette obligation envers le maintien intact et visuellement irréprochable du revêtement du déversoir soit incluse dans le décret qui sera édicté.

La Protection de l'aspect visuel sauvage du Site

Les frères Mc Nicoll furent des pionniers au Québec en ce qui concerne le développement touristique d'un site comme le Canyon Sainte-Anne. D'ailleurs, le Canyon a plusieurs fois servi de référence pour des parcs québécois comme Rawdon, Sept-Chutes, Sainte-Ursule, Gorge du Diable, Coaticook, Chaudière et autres. Nous voulons exprimer ici que nous sentons que le phénomène de l'entrepreneuriat est mal perçu dans l'ensemble du dossier, malgré le fait que nous soyons locataires d'Hydro-Québec (et non pas propriétaire de la rivière) et que tous nos projets et installations doivent être approuvés par Hydro. Objectivement parlant, la nature du gestionnaire ne change rien à l'apport régional et aux retombées reliés à l'industrie touristique. Mc Nicoll, Tremblay, Bouchard; les noms sont sans importance. La base de réflexion est que le parc permet la découverte par le grand public d'un site exceptionnel et à des gens de gagner leur vie en créant 18 emplois et en faisant rayonner la Côte-de-

Beaupré ainsi que la grande région de Québec, tant au niveau régional qu'international.

Patiemment, au fil des 40 dernières années, les Mc Nicoll ont réussi à faire en sorte que :

- Le Site touristique soit lauréat national du grand prix canadien *Attraction Canada* en 2002 vu l'exceptionnel qualité du travail de mise en valeur du parc;
- Le Canyon soit plusieurs fois récipiendaire de *Grands Prix du tourisme québécois*;
- Le Canyon devienne le 2^{ième} attrait estival le plus visité de la Côte-de-Beaupré après la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré. Avec son taux de fréquentation de plus de 100 000 visiteurs annuellement, le Canyon fait parti d'un groupe sélect de 20% des attraites touristiques québécois jouissant d'une telle popularité.

Notre ardeur à défendre le Site et à le protéger a pu parfois étonner et même déranger. Il n'en demeure pas moins que l'attachement et le dévouement de notre famille pour ce Site pendant quarante ans nous imposent de nous assurer le meilleur futur possible pour le Canyon Sainte-Anne. Nous sommes d'avis que le projet de la SHCSJ, tel qu'il a été adapté et modifié plusieurs fois à notre demande, amène une réponse intéressante pour attendre cet objectif.

Au moment d'écrire ces lignes, le Canyon Sainte-Anne est menacé par de fortes pressions provenant de constructions résidentielles, de la sablière toute proche (qui semble mieux protégé par une réglementation désuète et inadaptée aux réalités actuelles que le Site touristique) et diverses possibilités de déboisements.

Quant à l'impact visuel de la mini-centrale, nous avons réussi, par la négociation, à obtenir des acquis importants de la SHCSJ pour le Site touristique. Ainsi, par exemple, et sous réserve de la position de la ligne appartenant à Hydro-Québec :

- La centrale est à toute fin pratique invisible;
- Le déversoir est camouflé;
- Les lignes électriques sous la responsabilité de la SHCSJ sont enfouies.

Le principal problème demeure donc le fait que rien ne garantit, ou même ne laisse croire, que l'implantation des installations de la SHCSJ constitueront la dernière intervention majeure dans le décor du Site.

Depuis 2004, la famille Mc Nicoll tente de faire adopter des mesures qui permettraient de sauvegarder le Site pour les générations futures. La complexité de la situation met en lumière la difficulté de rassembler et structurer les divers moyens légaux et techniques disponibles au niveau municipal et régional.

Nous avons récemment eu la confirmation que la MRC n'entend pas adopter à court terme de mesures temporaires de protection du Site dans l'attente de la révision du schéma d'aménagement et de la mise en place de règlements municipaux conformes et plus contraignants. Nous sommes déçus de cette décision, d'autant plus que dans l'entente avec la SHCSJ, nous avons accordé un droit de premier refus à la région si nous décidons de vendre un jour nos installations. Nous ne comprenons alors pas pourquoi la région ne protège pas activement quelque chose dont elle espère tirer des bénéfices, tant au niveau hydroélectrique que récréotouristique.

Honoraires et frais liés au projet de la SHCSJ

Nous comprenons l'attitude de la région concernant le remboursement des frais offert par le gouvernement suite à l'annonce de l'annulation du programme de mini-centrales au Québec et nous sommes solidaires de cette décision. Cependant, il est nécessaire que tous les frais que nous avons aussi engagés nous soient éventuellement remboursés si le projet de se concrétise pas à la suite de la décision gouvernementale du 5 février 2013.

Lors de la séance spéciale du BAPE du 27 mars dernier, M. Daniel Deschênes, directeur du développement des énergies renouvelables au ministère des Ressources naturelles, a fait état de l'intention du gouvernement d'indemniser les promoteurs qui ont vu leurs projets annulés.

Nous avons été extrêmement surpris de remarquer qu'il n'a pas été question de la nécessité de nous indemniser aussi puisque nous avons dû consacrer plusieurs dizaines de milliers de dollars pour établir les droits et les obligations de chacune des parties.

Contrairement au promoteur privé Axor qui a pu prendre un risque calculé ou à la Municipalité et à la MRC qui ont vu toutes leurs dépenses remboursées, nous n'avons évidemment pas eu le choix d'intervenir et de déboursier des montants considérables pour la taille de notre entreprise.

Nous avons dû nous investir personnellement à fond dans la négociation et l'obtention des garanties nécessaires à la préservation de l'aspect touristique du Site, une composante essentielle du développement durable de notre région. Nous avons aussi dû coopérer sur une base très régulière pour permettre l'accès au Site, rencontrer divers intervenants des municipalités, de la SHCSJ, du gouvernement ou d'Hydro-Québec et rendre disponible notre expertise du Site.

Conclusion

Nous ne pouvons rester sans réagir à l'annonce de la Ministre des Ressources Naturelles du 5 janvier 2013 qui met fin au programme des mini-centrales et plus particulièrement au projet de la SHCSJ. Nous comprenons que les élus régionaux se sentent incompris par le gouvernement. Nous avons également le sentiment que notre expertise touristique et notre implication de chaque instant au cours des dernières années pour protéger le Site ne fut pas reconnue pour élaborer un projet communautaire avec d'énormes retombées locales tout en permettant le maintien de la vocation touristique du Site; autant d'effort et de projets futurs menacés par une décision gouvernementale qui apparaît impétueuse.

Nous demeurons cependant convaincus que le BAPE pourra effectuer son travail d'enquête avec toute la sérénité et l'indépendance qui s'imposent afin d'en arriver à une analyse juste et équitable du projet de la SHCSJ.

Sur ce, veuillez agréer, Monsieur Bergeron, l'expression de nos salutations distinguées,

Hélène Mc Nicoll, MBA
Présidente